



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120313

CENTRES SOCIOCULTURELS - REPAS SERVIS AUX ENFANTS
FREQUENTANT LES CENTRES DE LOISIRS

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
02 juillet 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN

ENSEIGNEMENT

**CENTRES SOCIOCULTURELS - REPAS SERVIS AUX ENFANTS
FREQUENTANT LES CENTRES DE LOISIRS**

Monsieur Patrick DELAUNAY Conseiller municipal spécial délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort dispose de moyens de restauration collective répartis sur l'ensemble de son territoire du fait de la présence de restaurants et d'agents de restauration sur tous les sites scolaires. En dehors du temps scolaire, elle assure également la production de repas à l'année pour les centres de loisirs municipaux.

De leur côté, les Centres Socioculturels (CSC) proposent des centres de loisirs sur leurs sites mais ne disposent pas de la logistique nécessaire pour assurer la restauration.

Dans le cadre du partenariat développé entre la Ville de Niort et les CSC, il avait été proposé en 2011 que les restaurants scolaires assurent la production des repas servis aux enfants accueillis dans les Centres de loisirs pour les périodes qui les intéressaient (mercredis, petites vacances, grandes vacances).

Par délibération du 20 juin 2011, le Conseil municipal a ainsi autorisé Madame le Maire à signer des conventions avec chaque CSC relatives à la fourniture de repas le mercredi et pendant les vacances.

Ces conventions arrivant à échéance le 2 septembre 2012, il est proposé de les renouveler pour la période du 3 septembre 2012 au 3 septembre 2013, sur la base de 3,95€ le repas facturé pendant toute cette durée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre à souscrire avec chaque CSC ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Elu délégué à signer ladite convention avec chaque CSC et à facturer le coût du repas à 3,95 € conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
Le Conseiller municipal spécial délégué

Signé

Patrick DELAUNAY